

**225C0908**  
FR0013176526-FS0447

3 juin 2025

### **Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**VALEO**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 juin 2025, la société de droit suisse UBS Group AG (Bahnhofstrasse 45, CH-8001 Zurich, Suisse) a déclaré avoir franchi en hausse, le 30 mai 2025, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VALEO et détenir, directement et indirectement, 14 228 749 actions VALEO représentant autant de droits de vote, soit 5,82% du capital et 5,19% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
UBS AG	9 368 815	3,83	9 368 815	3,42
UBS Switzerland AG	4 859 934	1,99	4 859 934	1,77
<b>Total UBS Group AG</b>	<b>14 228 749</b>	<b>5,82</b>	<b>14 228 749</b>	<b>5,19</b>

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions VALEO hors marché et d'une augmentation du nombre d'actions VALEO détenues par assimilation.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, le déclarant a précisé détenir 1 575 649 actions VALEO (prises en compte dans la détention visée ci-dessus) dont :

- 761 249 actions VALEO au titre d'un contrat de « *right of use over shares* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ;
- 55 400 actions VALEO au titre d'un contrat de « *right to recall lent shares* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ;
- 209 000 actions VALEO au titre de contrats de « *long call options* » portant sur autant d'actions VALEO et arrivant à échéance le 20 juin 2025 ;
- 550 000 actions VALEO au titre de contrats de « *short put options* » portant sur autant d'actions VALEO et arrivant à échéance le 20 juin 2025.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, le déclarant a précisé détenir 7 915 511 actions VALEO (prises en compte dans la détention visée ci-dessus) dont :

- 305 344 actions VALEO (prises en compte dans la détention visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats de « *equity swaps* » à dénouement en numéraire portant sur autant d'actions VALEO et arrivant à échéance jusqu'entre le 13 juin 2025 et le 24 septembre 2031 ;

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 244 633 504 actions représentant 274 271 563 droits de vote en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

- 7 400 012 actions VALEO (prises en compte dans la détention visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats de « swaps on baskets » à dénouement en numéraire portant sur autant d'actions VALEO et arrivant à échéance jusqu'entre le 1<sup>er</sup> juin 2027 et le 10 janvier 2029 ;
  - 210 155 actions VALEO au titre d'un contrat de « *right of use over reverse convertible* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat.
-